



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 36 membres
- Excusés : 10 membres, soit :
MM. Dominique Berset, Patrick Dizerens, Christian Eggenberger, Guy Hänggeli, Jérôme Lancia, Philippe Martin, Jean-Claude Mounir
Mmes Nathalie Martin, Nathalie Morier, Marie-Noëlle Mounir
- Absents : 6 membres (non excusés) soit :
MM. Michel Corbaz, Fabio De Angelis, Patrice Lenoir, Pascal Morier
Mmes Teresa Corbaz, Chantal Mellier

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 1/2020 relatif à l'adoption d'un nouveau Règlement général de police.
- 3.- Préavis municipal N° 2/2020 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2019.
- 4.- Préavis municipal N° 3/2020 concernant une demande de crédit afin de financer la pose de 2 conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, Route de la Croix (quartier Chevrine).
- 5.- Préavis municipal N° 4/2020 concernant le maintien d'un Conseil général ou passage à un Conseil communal.
- 6.- Election du président, du vice-président, des scrutateurs et des membres des commissions de gestion et des finances.
- 7.- Divers

*La Présidente, Madame Barbara Grivel, nous annonce le décès de Monsieur Jean-Robert Turin, survenu brusquement le 5 septembre 2020 à l'âge de 62 ans.
Une minute de silence est observée en sa mémoire.*

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

Suite au dépôt d'une motion en début de séance, la Présidente nous annonce une modification de l'ordre du jour et qu'elle sera portée au point 6.

L'ordre du jour est ainsi approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2019 est accepté.

La présidente, Madame Barbara Grivel procède à l'assermentation de Monsieur Sébastien Grivel.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Madame la Présidente nous fait part des remerciements de l'Association « Etoile filante » pour le versement des jetons de présences.

Elle nous annonce la démission du Conseil général de Monsieur Bernard Bécherraz et nous fait part du message reçu du SDNL, à savoir la tenue de la traditionnelle exposition qui se tiendra le samedi 31 octobre prochain de 9h à 13h environ, à la salle polyvalente de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

La syndique Madame Stéphanie Borgeaud nous fait un bilan des activités de la commune et de la Municipalité durant les derniers mois où la pandémie a bouleversé et bouleverse encore nos vies et nos habitudes. Elle remercie tous les acteurs et personnes ayant permis de continuer à bien fonctionner dans tous les domaines.

Elle nous informe également que des contrôles radar ont eu lieu en juin et que sur 253 véhicules contrôlés, 3 conducteurs ont été dénoncés.

Elle nous informe que le rapport du SDNL est à disposition des membres du Conseil et qu'ils peuvent se servir, en fin de séance.

Madame Anne-Marie Dupont revient sur la motion déposée par Monsieur Yann Hänggeli en octobre 2019. La demande était d'éteindre les luminaires de minuit à 5h du matin. La Municipalité s'est renseignée sur les différentes modalités à respecter tant au niveau des lois que de la faisabilité technique. Une estimation chiffrée a été demandée et les travaux à exécuter, modification des armoires et changement de câblage, tout en gardant les anciens

luminaires, arrivent à un coût estimé à Fr. 62'000. -- . L'économie qui peut être faite représente à peu près 5% de la facture, soit environ Fr. 3'300.— par an. Pour le remplacement par des luminaires LED qui peuvent être « pilotés » indépendamment, le montant estimatif s'élève à Fr. 108'000. --. A cela, dans les 2 cas, peut s'ajouter des travaux de génie civil, de remplacement de mât /Fr. 700. —pièce).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité n'envisage pas de répondre favorablement à cette demande.

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2020 RELATIF A L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT GENERAL DE POLICE

Monsieur Steve Fahrni, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce préavis nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Monsieur Claude Hänggeli propose de rajouter en page 5, article 9, alinéa a : par le Conseil général ou Conseil communal. En page 22, article 42, alinéa J : il propose d'enlever tous les moyens utilisés dans cet alinéa et en page 30, article 68 il demande à qui cela s'adresse.

Page 5 : Madame Stéphanie Borgeaud répond que si nous devons passer en Conseil communal, ce serait réadapté, page 22 : la Municipalité va se renseigner et page 30 : cela s'adresse aux professionnels.

Madame Liliane Deppierraz pense que les articles en page 12, article 23, alinéa 2 et l'article 25, alinéa 2 sont des doublons.

Réponse de la Syndique : on parle pour l'article 23 de l'usage du domaine public et pour l'article 25 de restrictions.

Madame Deppierraz a également parlé de l'article 62 qui fait référence à l'ivresse sur la voie public (qui a fait débat dans la presse, notamment dans des communes viticoles du Lavaux) en se demandant s'il était nécessaire de le maintenir.

Pour réponse, Madame la Syndique informe qu'il s'agit d'un article du règlement type qui permet l'intervention des forces de l'ordre selon nécessité.

Monsieur Philippe Monod félicite la Municipalité pour l'article 37. Il demande si sur des places non réservées à la Municipalité, on devrait pouvoir, moyennant financement, stationner.

Madame Stéphanie Borgeaud répond qu'il n'est pas prévu de délivrer des macarons et qu'il y a l'opportunité de le faire, sans pour autant mettre en cause le règlement.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.
Le préavis municipal N°2/2020 est adopté avec 2 abstentions et 2 avis contraires.
Elle nous donne également lecture de l'extrait de PV qui est adopté avec 2 absentions.

3. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2020 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2019

Monsieur Laurent Borgeaud, rapporteur de la commission de gestion nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, la Présidente passe au vote :

- sur les comptes qui sont adoptés sans avis contraire
- sur la gestion qui est adoptée sans avis contraire.

Elle nous donne également lecture des extraits de PV qui sont adoptés tous les deux, sans avis contraire.

4. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2020 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT AFIN DE FINANCER LA POSE DE 2 CONTENEURS ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ROUTE DE LA CROIX (QUARTIER DE CHEVRINE)

Monsieur Jean Rossier, rapporteur de la commission des finances nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Monsieur Marc Guillaume demande si 2 conteneurs suffisent.

Monsieur Claude Champion répond que pour le haut du village cela est suffisant.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 3/2020 est adopté à l'unanimité.

Elle nous donne également lecture de l'extrait de PV qui est adopté, sans avis contraire.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2020 CONCERNANT LE MAINTIEN D'UN CONSEIL GENERAL OU PASSAGE A UN CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Marco Baraldini, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce préavis, nous donne lecture du rapport avec proposition d'adopter les conclusions du préavis municipal N° 4/2020 soit d'accepter le passage à un Conseil communal pour la législature 2021-2026.

Quelques questions sont posées sur le mode de scrutin, puis la Présidente passe au vote.

- 15 personnes sont pour le maintien d'un Conseil général
- 10 personnes aimeraient passer en Conseil communal
- 11 abstentions

6. MOTION DEPOSEE PAR M. VINCENT FREIMULLER POUR LA COMMISSION DU SDNL

Monsieur Vincent Freimuller, qui fait partie de la commission permanente du SDNL, nous donne lecture de la motion qui a été déposée auprès de Madame la Présidente et portant sur le traçage de bandes cyclables sur un tronçon de route de notre commune et plus précisément depuis le gendarme-couché situé vers le garage du Tilleul, jusqu'à la frontière de notre Commune au pont de la Petite Chambronne, soit une distance d'environ 550m.

Monsieur Nicolas Bailly et Monsieur Claude Hänggeli trouvent ce projet inutile du fait qu'il existe des chemins agricoles qui peuvent être utilisés et sécuritaires.

Monsieur Philippe Monod quant à lui trouve que cela peut canaliser les cyclistes, donc une bonne idée.

Monsieur Claude Rapin, qui fait également partie de la commission du SDNL, précise que c'est le souhait de la commission de se rallier au canton.

Différents points de vue sont évoqués, puis Madame la Présidente passe sur le vote, à savoir s'il y a lieu pour la Municipalité d'entrer en matière ou non sur cette motion.

Pour entrer en matière	: 15 oui
Contre	: 14 non
Abstentions	: 7

7. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT, DES SCRUTATEURS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES

Election de la Présidente : En l'absence du vice-président, Madame Barbara Grivel cède sa place à Monsieur Steve Moro scrutateur. Madame Barbara Grivel se représente et personne ne fait d'autres propositions. Madame Barbara Grivel est réélue à l'unanimité

Election du vice-président : Monsieur Dominique Berset, qui est absent, a fait savoir à la Présidente qu'il se représentait. Il n'y a pas d'autres propositions et Monsieur Berset est réélu à l'unanimité.

Election des scrutateurs : Comme le veut la coutume et n'ayant pas d'autres propositions, Messieurs Guy Martin et Jean-Jacques Chanson, scrutateurs-suppléants, deviennent scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

Election des scrutateurs-suppléants : Madame Claudine Longchamp et Monsieur Steve Moro, scrutateurs se représentent en tant que suppléants et sont élus à l'unanimité.

Commission des finances : MM. Jean-Claude Mounir et Bernard Becherraz se retirent. MM. Claude Rapin et Jean Rossier se représentent. Sont proposés Monsieur Philippe Martin et Monsieur Silvano Cardamoni en tant que suppléant. Ces quatre personnes sont élues à l'unanimité.

Commission de gestion : MM. Michel Bally, Mirko Bonfadelli, Laurent Borgeaud et Thomas Gasser se représentent et sont réélus à l'unanimité.

8. DIVERS

Monsieur Bertrand Perriard fait remarquer que l'eau du robinet est colorée et demande pourquoi ?

Madame Anne-Marie Duport nous explique que l'approvisionnement en eau de notre commune a récemment été modifié. Auparavant, c'était les sources de Thierrens et Montaubion (pour 2/3) et le Léman (pour 1/3) qui nous alimentaient via le réservoir de l'Orme. Depuis plusieurs semaines Bousens est exclusivement alimentée par le Léman. Pour le surplus d'informations, elle nous fait savoir que le Service Industriel va ou a déjà distribué des flyers à tous les habitants comportant toutes les explications et demande de s'y référer.

Madame Stéphanie Borgeaud, syndique, propose de mettre les explications sur le site Internet de la commune.

Monsieur Marc Guillaume demande si les hydrantes de notre commune sont purgées, comme cela se fait à Etagnières.

La Municipalité confirme que cela l'est également dans notre commune.

La 5G étant un problème ultrasensible, Monsieur Mirko Bonfadelli demande s'il était judicieux de ne pas avoir parlé aux habitants des modifications à venir et actuellement faites sur l'antenne de la commune. Indépendamment des avancées technologiques indéniables, les retombées d'exposition pour la santé sont loin d'être claires.

Le communiqué du Conseil d'Etat du 13 décembre 2019 (copie remise en mains propres de Madame la Syndique lors de la séance) précise clairement : « A l'écoute des inquiétudes exprimées dans le canton de Vaud à propos de la 5G, le gouvernement invite toutefois les communes à soumettre à enquête publique ces cas bagatelles. Une telle démarche permet à la population de s'exprimer dans le cadre d'une procédure officielle ».

Monsieur Bonfadelli propose également la possibilité d'organiser une information succincte sur le sujet, par un orateur n'étant pas partie prenante des sociétés ou organisations intéressées, durée 20 à 30 minutes à ce qu'il en sait.

Madame la Syndique répond qu'elle allait se renseigner.

Monsieur Philippe Monod demande si des bornes pour véhicules électriques sont installées dans le village ?

La Municipalité répond que le projet est à l'étude dans les villages environnants, dans le cadre du SDNL.

Monsieur Marc Guillaume fait remarquer qu'il y a un manque de sécurité pour les piétons lors de l'installation du chantier et de l'échafaudage à la Grand-Rue.

Madame Anne-Marie Duport précise qu'un protocole va être mis en place en vue de sécuriser les piétons.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

La Présidente



Barbara Grivel

La secrétaire



Danièle Rochat

